



CHARENTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°16-2021-048

PUBLIÉ LE 27 MAI 2021

Sommaire

Préfecture de la Charente / Service de Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial

16-2021-05-27-00002 - Arrêté relatif à la suppléance de madame la préfète
de la Charente, le vendredi 28 mai 2021 (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Charente

16-2021-05-27-00002

Arrêté relatif à la suppléance de madame la
préfète de la Charente, le vendredi 28 mai 2021

ARRÊTÉ
relatif à la suppléance de Madame la préfète de la Charente,
le vendredi 28 mai 2021, de 08h00 à 18h00

La Préfète de la Charente
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- Vu** la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret du 11 décembre 2019 portant nomination de Madame Isabelle RIOUX, sous-préfète de Confolens ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Magali DEBATTE, préfète de la Charente ;
- Vu** le décret du 26 août 2020 portant nomination de Madame Cindy LEONI, sous-préfète, directrice de cabinet de la préfète de la Charente ;
- Vu** le décret du 19 novembre 2020 portant nomination de Madame Nathalie VALLEIX, secrétaire générale de la préfecture de la Charente ;
- Vu** la délégation de signature donnée le 07 décembre 2020 à Madame Cindy LEONI, sous-préfète, directrice de cabinet de la préfète de la Charente ;
- Vu** la délégation de signature donnée le 12 mars 2021 à Madame Nathalie VALLEIX, secrétaire générale de la préfecture de la Charente ;
- Vu** la délégation de signature donnée le 12 mars 2021 à Madame Isabelle RIOUX, sous-préfète de Confolens ;

Considérant l'absence dans le département de la Charente, le vendredi 28 mai 2021 de 08h00 à 18h00, de Madame Magali DEBATTE, préfète de la Charente et de Madame Nathalie VALLEIX, secrétaire générale de la préfecture de la Charente ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Madame Cindy LEONI, directrice de cabinet de la préfète de la Charente et Madame Isabelle RIOUX, sous-préfète de Confolens, assurent, en dérogation à l'article 4 de l'arrêté du 12 mars 2021 donnant délégation de signature à Madame Nathalie VALLEIX, secrétaire générale de la préfecture de la Charente, la suppléance de Madame Magali DEBATTE, préfète de Charente, le vendredi 28 mai 2021, dans les conditions et selon la répartition temporelle suivantes :

- Madame Cindy LEONI, de 08h00 à 12h00 ;
- Madame Isabelle RIOUX, de 12h00 à 18h00.

Article 2 : La sous-préfète de Confolens et la directrice de cabinet de la préfète de la Charente sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angoulême, le 27 MAI 2021

La préfète,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Magali DEBATTE', written over a printed name.

Magali DEBATTE